AR Prefecture

043-214300329-20220318-2022826-DE Reçu le 22/03/2022

Publié le 22/03/2022



2022-26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres :

L'an deux mil vingt-deux, le 18 Mars à 18 heures 45.

En exercice: 19

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

Présents : 17 Votants: 19 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation: 11/03/2022

Présents: Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,

Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES Christian GIRARD, Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS

Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE,

Sabine JOUVHOMME, Patrice LHOSTE, Denis CLAMENS,

Roland SEUX, Thierry SOLEILHAC.

Excusés:

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Laetitia PRADINES Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Michel BEGON

Objet: Loyer Local 2 Rue Vallon du Suc

Monsieur le Maire informe que le logement sis 2 Rue Vallon du Suc est libre de toute occupation depuis le 7 mars...

Par ailleurs, Il explique que dans le cadre du projet de création d'un pôle santé, deux sophrologues sont intéressés pour rejoindre ce lieu. Dans l'attente, ils sollicitent la mairie pour trouver un local permettant de commencer à exercer. Le logement sis 2 Rue du Vallon du Suc pourrait convenir.

Monsieur le Maire propose de fixer la location à 250 € par mois (non soumis à TVA).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la location du logement sis 2 Rue Vallon du Suc, aux sophrologues pour un montant de 250 € par mois (non soumis à TVA).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail correspondant, entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire. Franck PAILLON

Fait et délibéré le 18/03/2022 Pour extrait certifié conforme